

l'opinion d'un homme éminent dans la science du droit, le solliciteur général Wedderburne, plus tard chancelier d'Angleterre, qui, chargé, en 1770, d'établir un code civil et criminel pour le Canada, prétendait "qu'il n'était pas de l'intérêt de la Grande-Bretagne de voir établir beaucoup d'Anglais en Canada." (1)

Je crois que l'idée de M. Wedderburne était exagérée; de nos jours elle paraîtrait très anti-impérialiste. Mais je ne puis m'empêcher de me rappeler le grand fait historique de 1775. On vit alors dans le pays voisin des hommes de race anglaise secouer le joug de la mère patrie pour obtenir leur indépendance politique, pendant que des hommes d'origine française combattaient pour assurer la suprématie du drapeau britannique sur les rives du Saint-Laurent. L'histoire dit que l'Angleterre dut à la bravoure et à la fidélité dont firent preuve les Canadiens français, à l'époque de la révolution des Etats-Unis, la conservation sous son sceptre de cet immense et inappréciable domaine qui forme aujourd'hui la Puissance du Canada.

Souvenons-nous aussi de la guerre de 1812, et de la bataille de Châteauguay qui décida du sort de la campagne et empêcha les troupes ennemies de s'emparer de notre territoire. Ce fait d'armes a illustré la mémoire de Salaberry et des trois cents Canadiens français qu'il conduisit à la victoire.

Je ne mentionne pas ces faits pour laisser croire que, dans une guerre entre la république américaine et l'Angleterre, les Canadiens fran-

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, édition de 1852, 2e vol., p. 396.